



Credit voiture et separation du couple

Par **Mylie**, le **23/05/2008** à **10:33**

Bonjour.
A l'époque où elle était encore avec son ami, ma sœur a fait un crédit pour la voiture de son conjoint à son nom car son ami ayant déjà un crédit, la banque lui avait refusé. Ceci devait être temporaire puisque son ami devait vendre son ancienne voiture afin de rembourser son crédit pour ainsi prendre le relais de ma sœur. En attendant les mensualités du crédit étaient donc prélevées sur le compte de ma sœur et son ami lui remboursait tous les mois et ceci jusqu'à ce qu'il vende son véhicule et qu'il prenne le crédit à son nom et dans sa banque.
Mais depuis le couple est séparé et son ex qui veut lui faire payer le fait de l'avoir quitté refuse de lui verser la somme mensuelle en remboursement du crédit. Ma sœur se retrouve donc à payer le crédit de son ex pour 3 ans ! Alors que faire, y'a-t-il un recours ? sachant que le crédit est à son nom qu'elle n'a pas fait de reconnaissance de dette, que la carte grise et l'assurance de la voiture est au nom de son ex ami. Ma sœur garde tous les sms de son ex qui disent "mon crédit tu vas le payer !" ou encore "t'as intérêt à faire des heures supplémentaires pour rembourser mon crédit" ! est-ce que ces sms peuvent être une preuve de sa malhonnêteté ?
Merci d'avance de votre aide

Par **jeetendra**, le **23/05/2008** à **15:07**

bonjour, dans cette malheureuse affaire votre sœur a été imprudente, le crédit comme elle vivait en concubinage et a été souscrit en son nom, elle sera obligée de le rembourser jusqu'à la fin des mensualités, pour la voiture comme la carte grise est au nom de son ex ça va être difficile de le récupérer, il ne lui reste plus qu'à porter plainte contre son ex pour abus de confiance auprès de la police, article 314-1 à 4 du Code Pénal, courage, cordialement